



Le Président

Monsieur François de CANSON
Président de la communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures
Hôtel de ville
B.P. 62
83250 LA LONDE-LES-MAURES

Affaire suivie par Pierre RENOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Provence Méditerranée
☎ : 04 83 95 17 00
Nos réf : D20-00882
Vos réf : email de Mme Christine Ferrero

Toulon, le **31 MARS 2020**

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je vous confirme que le Département valide le choix technique envisagé pour le renforcement de la chaussée au niveau du carrefour entre la route départementale n°88 et le chemin de la Jouasse, dans le cadre de votre projet de lutte contre les inondations.

L'autorisation de réaliser les travaux prendra la forme d'une convention valant permission de voirie, dont je présenterai le projet correspondant en commission permanente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc GIRAUD

